

Programme Apicole Wallon (PAW)

Un programme destiné à aider les apiculteurs wallons et bruxellois

Le Programme Apicole Wallon 2023-2027 c'est quoi ?

La Politique Agricole Commune (PAC) mise en œuvre par l'Union Européenne destine une partie de son budget à l'apiculture, afin de développer et sauvegarder le secteur apicole dans l'Union Européenne. Dans ce cadre, chaque État Membre a dû analyser les forces, faiblesses, atouts et menaces de son secteur apicole en établissant ainsi une série de besoins et de mesures appropriées à son cas propre dans le cadre d'un Programme Apicole.

Le Programme Apicole Wallon (PAW) a pour objectif l'amélioration des conditions de production et de commercialisation des produits de la ruche. Il est destiné à aider le secteur apicole wallon et bruxellois par des interventions qui vont permettre au secteur un développement durable.

Pour cela, une série de mesures (actions) seront menées entre 2023 et 2027 dont : **la veille informative (revues, articles, newsletters, sites web,...), l'assistance technique sur le terrain (dont les formations ...), la lutte contre les parasites de la ruche (VSH), l'analyse des miels et des autres produits de la ruche, la conservation du cheptel endémique wallon, le suivi du marché et du secteur, etc....**

Ces mesures sont proposées aux apiculteurs wallons et bruxellois à un coût moindre via les acteurs (voir plus bas) qui ont été associés lors de la conception du plan.

Qui est impliqué ?

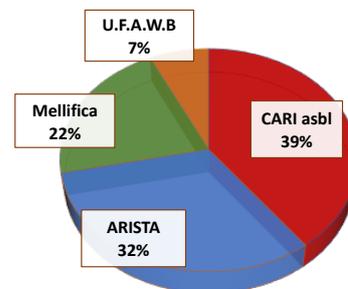
Les apiculteurs seuls ne pouvant assurer ces mesures vu les difficultés et particularités du secteur, l'appui de structures apicoles a été jugé nécessaire par le Ministre de tutelle (Agriculture).

Dès lors, en collaboration avec le secteur et l'administration wallonne (SPW), 4 acteurs ont présenté un Programme Apicole Wallon (PAW), qui a été approuvé par la Commission européenne en décembre 2022. Ces acteurs sont **ARISTA Bee Research Belgium**, le **CARI asbl**, **Mellifica asbl**, et l'**U.F.A.W.B.** Ils se répartissent les diverses mesures établies au programme et sont suivis par un comité d'accompagnement dont le SPW et le Cabinet du Ministre de Tutelle (Agriculture) font également partie.

Montant de l'aide financière ?

Pour la période 2023 à 2027, la Wallonie dispose chaque année d'un **montant total de 422.876,01 €**. Ce montant est co-financé à 50% par l'**Union Européenne (211.438,05 €)** et à 50% par la **Région wallonne (211.438,05 €)**.

Les aides du Plan Apicole Wallon sont réparties entre les 4 acteurs comme présenté à droite :



Ses missions ?

Voici les missions auxquelles travaillent les 4 acteurs du PAW dans le cadre de ce financement :

ARISTA Bee Research Belgium : Développer la sélection d'abeilles résistantes à varroa en Wallonie via :

- **des formations** : actions de sensibilisation et de formation aux techniques de sélection des races d'abeilles en mettant l'accent sur la résistance à la Varroase ;
- **la coordination de groupements d'apiculteurs** travaillant sur la sélection, en leur apportant un soutien technique et des conseils ;
- **le développement d'un test rapide de détection de résistance** à la Varroa et l'amélioration de la méthodologie de sélection du caractère VSH.

CARI asbl : Apporter une assistance technique aux apiculteurs et développer les analyses des produits de la ruche pour aider les apiculteurs à valoriser la qualité de leurs produits (notamment le miel) via :

- **une assistance technique aux apiculteurs** : veille, traitement et restitution de l'information, gestion de Groupes de Travail (GT sanitaire, Comité Miel), outils de suivi collectifs (balances), organisation d'évènements (Journée Namur, Tournoi des ruchers...);
- **la participation à des tests de terrain** (ex. protection des ruchers) **et aide à l'adaptation des pratiques** (ex. face au changement climatique);
- **la communication entre les apiculteurs et les autres acteurs de la société** : jeune public, agriculteurs, groupes de travail sur la gestion des densités des pollinisateurs...;
- **le suivi des marchés** (wallon, international) et calcul d'indices de production et de prix des produits de la ruche ;
- **le développement d'analyses sur la qualité des produits de la ruche** : maintien et développement d'outils accrédités norme ISO 17025:2017, de la base de données de référence des pollens et de méthodes d'analyses ;
- **l'aide à la valorisation de la qualité des produits de la ruche** : ex. développement d'outils de communication pour les apiculteurs (QR code, étiquettes), organisation du concours « Miels d'ici et d'ailleurs », valorisation d'autres produits que le miel...

Mellifica asbl : Promouvoir l'abeille noire (sous-espèce endémique menacée) via :

- **une assistance technique spécifique** : formation technique sur l'abeille noire, distribution de matériel génétique, valorisation de la marque « miel de Noire », accompagnement personnalisé des apiculteurs dans la gestion de leur rucher ;
- **le développement d'un programme de conservation et de sélection** : gestion d'une station de fécondation, offre d'analyses génétiques, assistance et formation des apiculteurs à la sélection.

U.F.A.W.B : Soutenir la publication de la revue : « Apiculture en Wallonie » par les Unions et Fédérations d'apiculteurs wallons :

- 6 numéros/an, imprimés à 2700 exemplaires chacun ; distribués aux membres du secteur apicole (sections, fédérations, cercles) moyennant une participation financière réduite.

Ses destinataires ?

Tous les apiculteurs wallons et bruxellois peuvent faire appel à une de ces quatre structures pour bénéficier de leurs services à moindre coût. Ces structures sont donc là pour vous aider dans la gestion de votre cheptel, vous conseiller, vous former, et *in fine* pour vous aider à développer votre activité apicole (professionnelle ou de loisir).

Pour aller plus loin :

www.cari.be ; www.aristabeereseearch.org ; www.mellifica.be ;

<https://agriculture.wallonie.be/miel> ; https://agriculture.ec.europa.eu/farming/animal-products/honey_fr